

Intervention de F. Delcambre au conseil municipal du 14 mai 2009

POINT 2. APPROBATION DE LA CHARTE DES MAIRES POUR L'ENVIRONNEMENT. — On ne peut qu'être fort dubitatif devant ce projet de délibération autorisant le maire à signer la Charte des maires pour l'environnement qui est surtout une déclaration de bonnes intentions alors que, si déjà la Ville de Soisy appliquait simplement la loi en matière de protection de l'environnement, ce serait déjà un gros progrès par rapport à la situation actuelle.

Par exemple la loi sur l'air de 1996, pourtant initiée par un ministre d'un gouvernement que vous souteniez, et qui impose, à chaque fois que des modifications de voirie sont effectués, de prévoir des aménagements cyclables. Cela n'a jamais été fait à Soisy lors des travaux qui étaient de la responsabilité de la ville. Pire encore, ceux qui ont été initiés par la municipalité, comme l'avenue Kellermann, l'avenue du Général-Leclerc, la rue de l'Égalité ou la place de Verdun, ont tendance à rendre la circulation encore plus dangereuse pour les vélos qui osent s'y aventurer. Sans parler des parkings à vélo, qui vont bientôt rejoindre le centre culturel au club des arlésiennes de Soisy, malgré les demandes répétées des associations cyclistes depuis plusieurs années.

Mais ce n'est évidemment pas le seul domaine où Soisy est particulièrement à la traîne, les phrases ampoulées mais complètement vides voire mensongères de l'exposé des motifs sur les prétendues réalisations de Soisy ne trompant personne. Par exemple, en matière de tri sélectif : le 10 juillet 2003, le conseil municipal de Soisy votait une délibération donnant un avis favorable à la société Aravis (autrement dit Fayolle) pour installer et exploiter une nouvelle unité de compostage à Montlignon malgré l'avertissement que je vous faisais que cette unité n'avait de sens que si il était procédé à une collecte séparée des déchets fermentescibles et que rien dans ce sens n'était prévu au dossier. Depuis, le syndicat Emeraude a continué à dormir sur ses deux oreilles, et nous payons une installation qui procède à un tri mécanique mais où finalement tout part à l'enfouissement, ce qui est un gâchis économique et écologique considérable.

Faut-il parler des petites fleurs qui sont changées toutes les trois semaines dans les parterres, avec des modes de production et d'arrosage qui n'ont pas grand-chose à voir avec la nature ? Faut-il parler du BIP, où tout montre que vous comptez fermement sur sa réalisation, alors que c'est évidemment un projet grenello-incompatible ? Arrêtons là la litanie et examinons le projet de charte où il y a évidemment plein de bonnes choses malgré l'étonnante absence de référence de construction avec la démarche HQE. En revanche, la charte souligne bien l'importance de l'exemplarité en matière de flottes municipales de véhicules, ce qui implique entre autres, pour l'exemplarité, que le maire n'utilise pas un 4x4 pour aller faire ses courses en ville.

En conclusion, il n'est sans doute pas encore trop tard pour lutter contre les calamités dont nous avertissait René Dumont dès 1974, suscitant alors le mépris des élites et particulièrement des élites de droite. Mais, après les mauvais discours, on ne peut plus se contenter des bons discours, il faut des actes et des actions concrètes faisant l'objet de chiffrages permettant de mesurer les progrès accomplis. La charte que vous nous proposez prévoit d'ailleurs, au 6^e axe, qu'il soit présenté au conseil municipal, en début de mandat, « un plan d'actions écologiques puis, en fin de mandat, un bilan d'évaluation des actions écologiques menées (bilan carbone ou tout autre outil permettant la détermination de l'impact écologique) » afin justement de mesurer et faire des comparaisons chiffrées et objectives. Pour le début du mandat c'est un peu tard, mais une évaluation portant sur 4 ou 5 ans garderait tout son sens. Aussi, dès que vous aurez pris l'engagement de présenter à notre conseil un état des lieux écologique chiffré avec un plan d'actions concrètes — disons à la rentrée de septembre — de manière à être en capacité de faire une évaluation précise en fin de mandat, c'est avec plaisir que nous voterons pour cette autorisation de signature.